

# Tarifs « bleu clients résidentiels »

Prix applicables au 1<sup>er</sup> Février 2024 – Dans le cadre de l'offre « tarif bleu », les prix sont fixés par les Pouvoirs Publics. Les prix s'entendent TTC<sup>1</sup>

Puissance souscrite	Réglage du disjoncteur en Ampères	Simple tarif			Double tarif			
		Prix abonnement annuel TTC	Prix abonnement mensuel TTC	Prix TTC	Prix Abonnement annuel TTC	Prix Abonnement mensuel TTC	Prix TTC	
kVA		€	€	cts €/kWh	€	€	cts €/kWh	cts €/kWh
3	15	116, 24	9, 69	0, 2516				
6	30 (ou 3x10)	152, 53	12, 71	0, 2516	160, 63	13, 99	0, 2700	0, 2068
9	45 (ou 3x15)	191, 47	15, 96	0, 2516	203, 94	17, 00	0, 2700	0, 2068
12	60 (ou 3x20)	231, 17	19, 26	0, 2516	246, 24	20, 52	0, 2700	0, 2068
15	3x25	268, 22	22, 35	0, 2516	286, 64	23, 89	0, 2700	0, 2068
18 <sup>4</sup>	3x30	305, 01	25, 42	0, 2516	326, 66	27, 22	0, 2700	0, 2068
24 <sup>4</sup>	3x40	386, 44	32, 20	0, 2516	410, 62	34, 22	0, 2700	0, 2068
30 <sup>4</sup>	3x50	455, 97	38, 00	0, 2516	487, 24	40, 60	0, 2700	0, 2068
36 <sup>4</sup>	3x60	537, 78	44, 81	0, 2516	564, 49	47, 04	0, 2700	0, 2068

- monophasé
- mono ou triphasé
- triphasé

#### La composition du prix de l'offre :

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles tarifaires ci-dessus correspondent à :

- L'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition
- Le prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auxquelles s'ajoutent :

- La contribution tarifaire d'acheminement (CTA)
- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) d'une valeur de 0,0210 cts €/kWh HTVA
- La TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE)

#### Important :

l'application du tarif bleu nécessite l'installation d'un disjoncteur de branchement

<sup>1</sup> Les tarifs applicables pour les clients non résidentiels, collectifs, agricoles ainsi que pour les professionnels et les services publics sont consultables en agence ainsi que sur notre site internet : [www.primeo-energie.fr](http://www.primeo-energie.fr)

<sup>2</sup> Heures pleines de 06h00 à 22h00

<sup>3</sup> Heures creuses de 22h00 à 6h00

<sup>4</sup> En extinction, arrêté du 12.08.2010, ne sont plus proposés à la souscription

## Frais les plus courants<sup>5</sup>

Nature des frais	Prix TTC en €
Mise en service	14, 18
Mise en service express	132, 66
Mise en service avec Relevé par l'abonné	14, 18
Déplacement pour impayés	53, 93
Modification de puissance souscrite (réglage disjoncteur)	38, 18
Duplicata de facture	10, 00
Déplacement en vain	31, 98
Frais de dédit	18, 23
Relevé de compteur hors tournée	31, 98

<sup>5</sup> Tous nos autres frais sont consultables dans notre catalogue de prestations disponible à l'accueil ou sur notre site internet [www.primeo-energie.fr](http://www.primeo-energie.fr)

## Informations utiles

### Pour les demandes de mise en service :

- si le courant est coupé : Intervention faite sur rendez-vous à heure fixe,
- si le courant est maintenu : possibilité d'effectuer un transfert de titulaires en complétant le formulaire « relevé par l'abonné »

Dans les deux cas, merci de fournir une copie du bail ou attestation de propriété ainsi qu'une copie d'un titre d'identité.

### Pour les demandes de mise hors service :

Interventions faites sans rdv si le compteur est accessible à nos services, sur rdv en cas contraire. Merci de bien vouloir faire vos demandes au plus tard 5 jours ou-vrés avant la date d'intervention souhaitée.

### Pour les transferts de titulaires via le formulaire « relevé par l'abonné » :

Merci de compléter toutes les informations demandées et de joindre obligatoirement les pièces justificatives. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

## Nos primes

Pour toute installation de chauffage électrique<sup>6</sup>, de climatisation ou de système réversible, Primeo Energie vous accorde une prime.

Chauffage électrique pour maison neuve ou maison existante prime allant :	de 2,00 €/m <sup>2</sup> à 7,50 €/m <sup>2</sup>
Climatisation pour maison neuve ou maison existante prime allant :	de 0,50 €/m <sup>2</sup> à 1,50 €/m <sup>2</sup>
Système réversible, prime allant :	de 2,50 €/m <sup>2</sup> à 9,00 €/m <sup>2</sup>

<sup>6</sup> Les convecteurs sont exclus du dispositif d'aide

## Questions sur Primeo Energie?

Vous souhaitez de plus amples informations sur nos services ou vous avez encore des questions sur les produits d'électricité de Primeo Energie ? Nous sommes volontiers à votre disposition par téléphone 03 89 76 40 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h15 ou par e-mail à [info@primeo-energie.fr](mailto:info@primeo-energie.fr).